



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 27 MARS 2025

DCM250327_003

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE ANRU II

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 28 mars 2025

Que la convocation a été faite le 14 mars 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	37
Représentés :	4
Absents :	4
Total des votes :	41

Le Maire



Joé BEDIER

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Madame BENOIT Sabrina, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Madame PAYET Catherine Anne, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PRAUD Elodie, Monsieur SINAMA Sydney

ÉTAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Adjoint au Maire délégué aux finances,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'Arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

L'instruction budgétaire et comptable M57,

La Loi n° 84-23 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

La Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Le Décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

La Circulaire NOR/IOC/B/10/15077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,

La délibération du 20 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire,

La délibération du 20 février 2025 relative aux orientations budgétaires pour 2025,

L'avis rendu par la commission des finances réunie le 24 mars 2025

CONSIDERANT

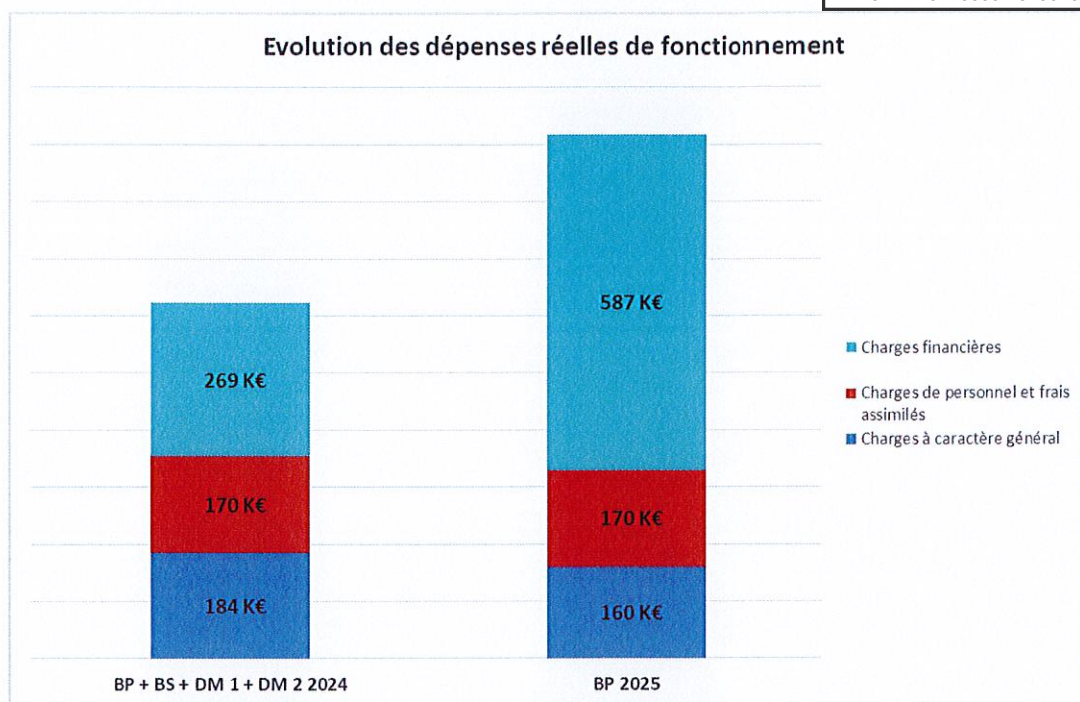
Qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif Annexe ANRU II de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025,

Qu'il y a lieu d'autoriser les opérations d'équipements, autorisations de programme pour 2025,

Le budget de l'ANRU II s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 947 K€ et en section d'investissement à hauteur de 10 261 K€.

Chapitre et Libellé	BP + BS + DM	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
011 - Charges à catactère général	184 250,00	160 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000,00	170 000,00
014 - Atténuation de produits	-	-
65 - Autres charges de gestion	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	354 250,00	330 000,00
66 - Charges financières	269 000,00	587 158,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL depenses REELLES DE FONCTIONNEMENT	623 250,00	917 158,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 000,00	30 000,00
D002- Résultat de fonctionnement n-1 reporté	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
013 - Atténuation de charges	-	-
70 - Produits des services	-	-
73 - Impôts et taxes	-	-
74 - Dotations, participations	653 250,00	947 158,00
75 - Autres produits de gestion	-	-
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	653 250,00	947 158,00
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 169 410,44	10 261 398,00
20 - Immobilisations incorporelles	951 731,37	951 418,75
21 - immobilisations corporelles	3 813 172,58	116 615,60
23 - Immobilisations en cours	13 135 147,27	8 217 686,65
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	17 900 051,22	9 285 721,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	315 000,00	373 177,00
27- Autres immobilisations financières	482 500,00	482 500,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	797 500,00	855 677,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 697 551,22	10 141 398,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	500 000,00	120 000,00
D001 - Déficit d'investissement reporté	4 971 859,22	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 169 410,44	10 261 398,00
13 - Subventions d'investissement	16 907 881,28	4 453 215,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 200 000,00	4 146 625,00
23- Immobilisations en cours	320 792,00	-
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	22 428 673,28	8 599 840,00
10 - Dotations et fonds divers	1 210 737,16	1 511 558,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 210 737,16	1 511 558,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 639 410,44	10 111 398,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	530 000,00	150 000,00

Le tableau ci-dessus présente une vue par chapitre budgétaire du budget principal, ce qui permet d'identifier directement l'évolution des différents postes. Il est précisé que le BP 2025 n'intègre pas les résultats et les restes à réaliser du Compte Administratif 2024.

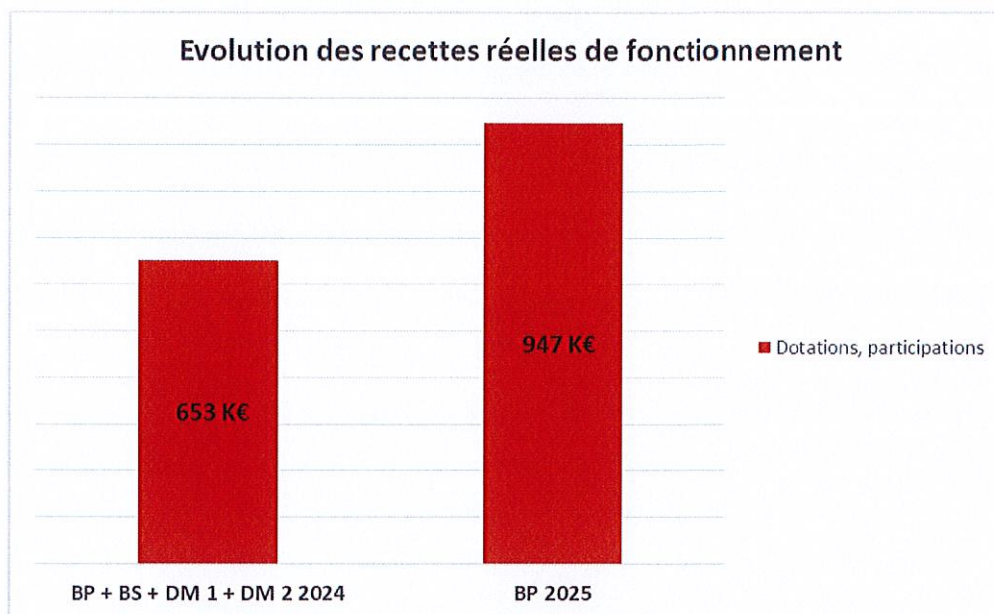


Les dépenses réelles de fonctionnement s’élèvent à 917 K€ soit une progression de 47% par rapport aux prévisions 2024.

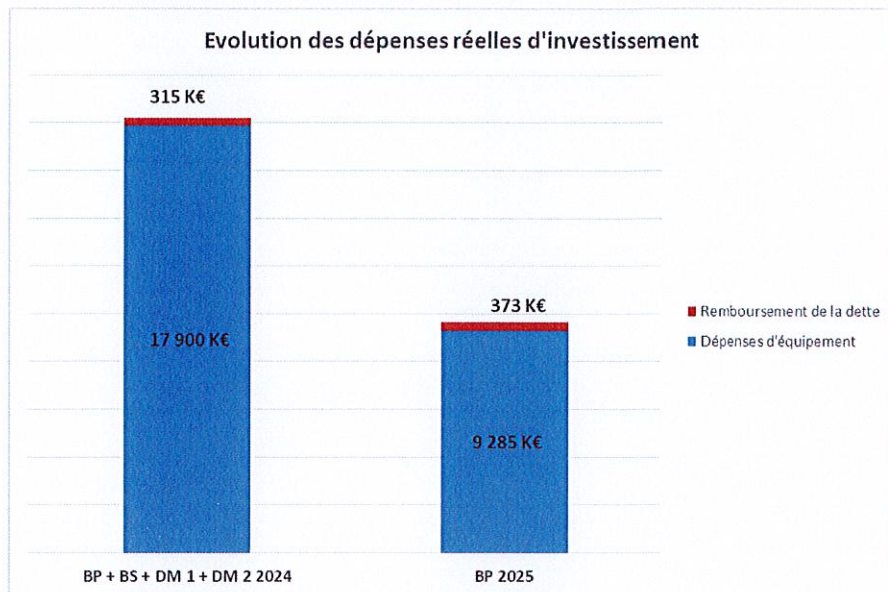
Les charges à caractère général intègrent les frais de communication liés aux nouveaux projets prévus au centre-ville ainsi que les coûts des conventions signées avec le Conseil d’architecture, d’urbanisme et de l’environnement (CAUE).

Les charges financières augmentent suite à l’emprunt de 5 M€ contracté l’année dernière.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – SENS RECETTES

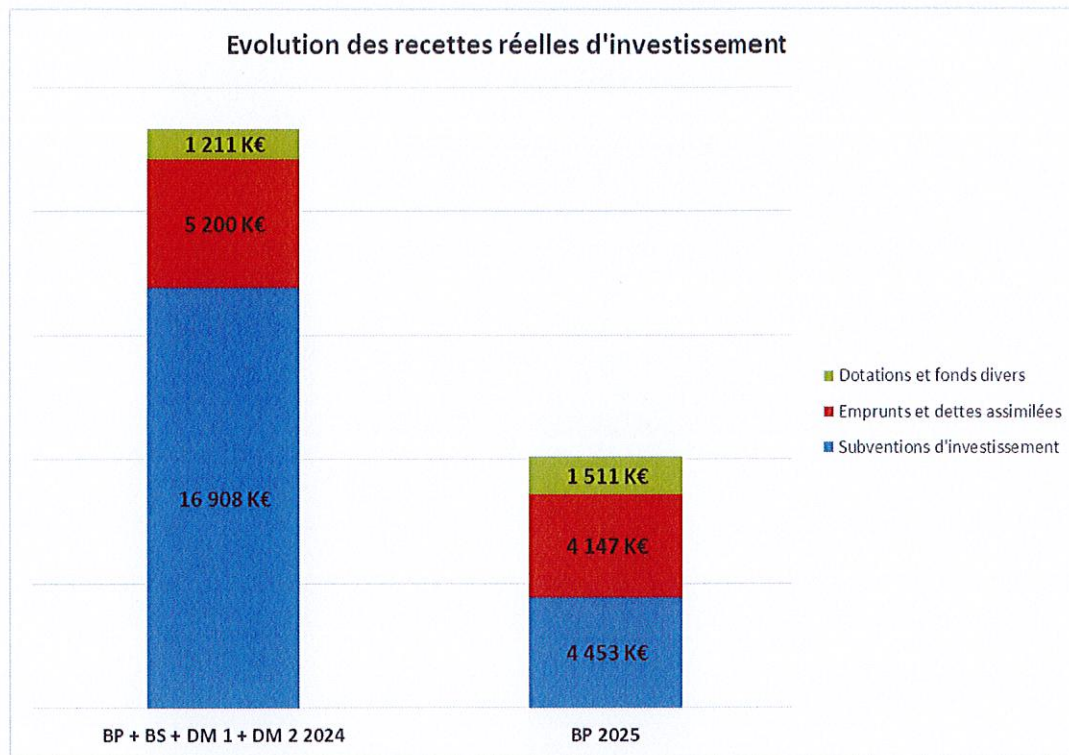


L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par le versement de la participation de la ville à hauteur de 947 K€.



L'enveloppe des dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 10 140 K€, soit une diminution de 46% par rapport aux prévisions de 2024. L'enveloppe du BP 2025 sera dédiée aux opérations suivantes (cf AP/CP) :

- ① Les études et travaux concernant les rues Melodium – Rouloff – Victor Hugo ;
- ① Les études et travaux concernant le projet Grande Place ;
- ① Les travaux de la Coulée verte ;
- ① les travaux concernant la Maison de projet ;
- ① Les études du projet la G'art ;
- ① Les travaux du Carré Eglise (Eglise, Ecole des frères)...etc.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT – SENS RECETTES

Parallèlement aux dépenses d'investissement, les recettes réelles d'investissement diminuent de 57%. Les recettes proviennent essentiellement de :

- ⊙ Subventions pour un montant de 4 453 K€ (ANRU, Etat et CIREST) ;
- ⊙ D'emprunt à hauteur de 4 147 K€ ;
- ⊙ Remboursement du FCTVA pour 1 500 K€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 31

Contre : 10 (VIRAPOULLE Jean-Marie, CHANE-TO Marie Lise, RAMIN Odile, PAYET BEN HAMIDA Viviane, FENELON Jean Claude, SOUPRAMANIEN Stéphane, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, LATCHOUMY Rosange, BARBE Ludovic, SINAMA Sydney)

Article 1 :

- D'arrêter le Budget Primitif Annexe ANRU II de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025 comme suit :

Section d'investissement	947 158,00 €	dépenses
	947 158,00 €	recettes
Section de fonctionnement	10 261 398,00 €	dépenses
	10 261 398,00 €	recettes

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	10 261 398,00	10 261 398,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		10 261 398,00	10 261 398,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	947 158,00	947 158,00
		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		947 158,00	947 158,00
TOTAL DU BUDGET (4)		11 208 556,00	11 208 556,00

Chapitre et Libellé	BP + BS + DM 1 2024	BUDGET 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
011 - Charges à caractère général	184 250,00	160 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	170 000,00	170 000,00
014 - Atténuation de produits	-	-
65 - Autres charges de gestion	-	-
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	354 250,00	330 000,00
66 - Charges financières	269 000,00	587 158,00
67 - Charges exceptionnelles	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	623 250,00	917 158,00
023 - Virement à la section d'investissement	-	-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	30 000,00	30 000,00
D002 - Résultat de fonctionnement n-1 reporté	-	-
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
013 - Atténuation de charges	-	-
70 - Produits des services	-	-
73 - Impôts et taxes	-	-
74 - Dotations, participations	653 250,00	947 158,00
75 - Autres produits de gestion	-	-
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	653 250,00	947 158,00
76 - Produits financiers	-	-
77 - Produits exceptionnels	-	-
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	653 250,00	947 158,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 169 410,44	10 261 398,00
20 - Immobilisations incorporelles	951 731,37	951 418,75
21 - Immobilisations corporelles	3 813 172,38	116 613,60
23 - Immobilisations en cours	13 135 147,27	8 217 686,65
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	17 900 051,22	9 285 721,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	315 000,00	373 177,00
27 - Autres immobilisations financières	482 500,00	482 500,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	797 500,00	855 677,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	18 697 551,22	10 141 398,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	500 000,00	120 000,00
D001 - Déficit d'investissement reporté	4 971 859,22	-
RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 169 410,44	10 261 398,00
13 - Subventions d'investissement	16 907 881,28	4 453 215,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 200 000,00	4 146 623,00
23 - Immobilisations en cours	320 792,00	-
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	22 428 673,28	8 599 840,00
10 - Dotations et fonds divers	1 210 737,16	1 511 558,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 210 737,16	1 511 558,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	23 639 410,44	10 111 398,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	30 000,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	120 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	530 000,00	150 000,00

Article 2 :

- D'adopter les Autorisations de Programme (AP) proposés dans l'état annexé au Budget Primitif du Budget Annexe ANRU II de la Ville de Saint-André pour l'exercice 2025 ;

Article 3 :

- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections ;

Article 4 :

- D'autoriser dans les conditions définies par la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire, les produits de financement pour le présent exercice budgétaire pour un montant de 4 146 625,00 euros pour le budget annexe ANRU II de la Ville.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 08 AVR. 2025

Le Maire



Joé BEDIER